



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. FLETCHER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*.

Il s'élève un débat.

M. FLETCHER intervient.

MM. SWAN, MALOWAY et EWASKO posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SWAN et CURRY, M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que MM. MARCELINO (Tyndall Park) et NESBITT interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la reconnaissance des avantages liés à l'engagement du gouvernement provincial à l'égard de l'alphabetisation des adultes sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. TEITSMA présente la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Reconnaissance de l'importance des connaissances financières

Attendu :

que les connaissances financières qu'ont les Manitobains influencent directement leur vie au quotidien;

que les responsabilités et les risques associés aux décisions financières que prend une personne ont des répercussions importantes sur son avenir;

que l'acquisition de connaissances financières permet aux particuliers de faire de meilleurs choix en matière d'épargne, d'assurances, de planification de la retraite et de budget et d'éviter un niveau d'endettement élevé, des frais de crédit et l'insolvabilité;

que les Manitobains devraient pouvoir comprendre pleinement ce qui est dans leur intérêt financier;

qu'une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des termes, des marchés et des institutions financiers permettra de stimuler l'activité, la croissance et le succès économiques;

que la réussite économique résultant des connaissances financières accrues des Manitobains améliorera leur qualité de vie et leur fournira les compétences nécessaires pour progresser vers leurs objectifs financiers,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba encourage tous les Manitobains à accroître leurs connaissances financières pour qu'ils puissent réaliser leurs objectifs financiers et améliorer leur vie quotidienne et leur avenir.

Il s'élève un débat.

M. TEITSMA intervient.

MM. KINEW, MALOWAY et CURRY, M<sup>me</sup> KLASSEN, M. JOHNSON ainsi que M<sup>me</sup> FONTAINE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. KINEW, M<sup>mes</sup> GUILLEMARD et KLASSEN, M. ALLUM ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES interviennent. M. WIEBE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON dépose le rapport annuel de la Commission de la location à usage d'habitation pour l'année se terminant le 31 mars 2016.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 46)

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. TEITSMA, M<sup>me</sup> FONTAINE, M. le *ministre* SCHULER, M. HELWER et M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

---

Mardi 4 octobre 2016

---

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON intervient.

M. SWAN pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. SWAN, M. le *ministre* PEDERSEN, M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que MM. YAKIMOSKI, LAGASSÉ, REYES, BINDLE, NESBITT et MARTIN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

La séance est levée à 16 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger